

Paris, le 18 octobre 2017

Mmes et MM. les secrétaires de section

Objet : Analyse de thèses et médailles d'argent

Chères consœurs, chers confrères,

Lors de la Commission académique du 13 juin dernier, il a été décidé de modifier la période de référence pour l'examen des thèses, préalable à l'attribution d'une médaille d'argent.

La présente note se propose d'actualiser les recommandations concernant les analyses de thèses et l'attribution des médailles d'argent.

- Analyses de thèses

L'Académie d'Agriculture de France a pris l'initiative de publier sur son site Internet (<http://www.academie-agriculture.fr/>) des analyses de thèses de chercheurs présentant un intérêt particulier pour le monde agricole. Les candidats à cette publication sont invités à adresser leur thèse, sous forme papier ou numérique, accompagnée des différents documents authentifiant le titre de docteur décerné au demandeur (photocopie du diplôme, composition du jury, résumé de la thèse, rapports de soutenance des rapporteurs, ...) au secrétariat de rédaction du service des publications de l'Académie pour enregistrement de la demande (christine.ledoux@academie-agriculture.fr).

Notre consœur Anne-Marie Hattenberger (am.hattenberger.alfort@wanadoo.fr), responsable des analyses de thèse, propose, en relation avec les secrétaires de section, un académicien référent pour procéder à l'analyse de la thèse. L'académicien référent ne doit pas être un membre du jury de la thèse.

Le document d'analyse, dont la rédaction est libre, doit comporter 1500 à 3000 signes environ. Le secrétariat assurera une mise en page homogène avant publication.

Après échanges éventuels entre les différents intervenants et validation finale, l'analyse est publiée sur le site de l'Académie, avec le titre de la thèse, le nom de l'auteur et celui de l'académicien référent qui a fait l'analyse. L'information de cette mise en ligne est diffusée par les différents moyens de communication de l'Académie et est accessible gratuitement. Cette publication est, par ailleurs, intégrée dans le Mensuel électronique de l'Académie (MEA) dont le lectorat atteint 30 000 personnes.

Ce processus permet la valorisation des résultats scientifiques des chercheurs, ainsi que la mise à disposition des membres de l'Académie d'une très grande diversité de travaux de recherches les plus récents dans les nombreux domaines de compétence des dix sections de l'Académie.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Anne-Marie Hattenberger.

- Médailles d'argent

La médaille d'argent est destinée à récompenser une thèse de grande qualité, dont l'analyse, réalisée par l'Académie, est publiée sur le site de l'Académie d'agriculture de France.

Peuvent être candidats des personnes ayant soutenu leur thèse dans la période commençant au début de l'année académique précédant l'année d'attribution de la médaille d'argent.

Les candidats doivent adresser leur thèse à l'Académie (sous forme numérique ou papier), ainsi qu'un certain nombre de documents authentifiant le titre de docteur, listés sur le site de l'Académie.

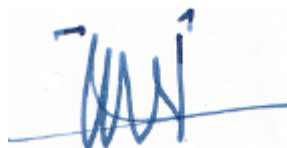
Une communication de recherche, mettant en valeur un fait marquant de la thèse, et validée par un académicien référent, pourra utilement compléter le dossier de candidature. Cette publication sera également publiée sur le site de l'Académie.

Les propositions concernant l'attribution de ces médailles sont effectuées chaque année par chacune des dix sections de l'Académie, qui détermine les nominés. Le Bureau de l'Académie peut également proposer un nom. Les sections peuvent, à leur initiative solliciter les organismes de recherche et d'enseignement susceptibles de faire des propositions de travaux à récompenser. Un lauréat par section et un par le Bureau de l'Académie sont proposés à la Commission académique, qui attribue les médailles. Elles sont remises aux récipiendaires lors de la séance solennelle de rentrée de l'Académie.

Les lauréats de la médaille d'argent sont invités à présenter leurs travaux au cours d'une séance publique de l'Académie

Je vous prie de croire, chères consœurs, chers confrères, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire perpétuel



Gérard TENDRON